



LE PROCESSUS DE RABAT

**PARTENAIRES ENGAGÉS
ACTIONS CONCRÈTES**



Processus de Rabat
Dialogue Euro-Africain
sur la Migration et le Développement

QU'EST-CE QUE LE PROCESSUS DE RABAT?

Le **Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement** (Processus de Rabat) est un dialogue intergouvernemental doté d'un mandat ministériel. Depuis 2006, le Dialogue offre un cadre de consultation et d'opérationnalisation réunissant les pays d'origine, de transit et de destination des routes migratoires reliant l'Afrique centrale, de l'Ouest, et du Nord, à l'Europe. Depuis 2015 et le Sommet sur les Migrations de La Valette, le Processus de Rabat et le Processus de Khartoum sont les deux dialogues régionaux qui forment le cadre de La Valette et qui ont pour mandat de surveiller la mise en œuvre du Plan d'Action Conjoint de La Valette (JVAP en anglais).

Ensemble, les autorités nationales participant au Processus de Rabat ouvrent la voie à des partenariats équilibrés et complets en matière de migration et de mobilité entre l'Afrique et l'Europe. Le dialogue est également enrichi par les organisations internationales participant en tant qu'observateurs et par des experts thématiques externes.

Outre les universitaires et les groupes de réflexion, les organisations de la société civile, y compris les organisations de la diaspora et, plus récemment, le secteur privé ont aidé à définir les priorités d'action du nouveau cadre de coopération du dialogue non seulement au travers de leur expertise, mais également par le biais de consultations informelles. Cela a contribué à garantir l'inclusion et a mis en évidence la nécessité d'une approche multipartite de la migration tout en préservant la nature intergouvernementale du dialogue.

Le Processus de Rabat est :

UN DIALOGUE GLOBAL :

Discuter des défis et opportunités communs.

UN RÉSEAU :

Construire et renforcer les réseaux euro-africains au niveau technique et politique.

UN CADRE D'ACTION :

Formuler et mettre en œuvre des initiatives tenant compte des spécificités régionales.

UNE PLATE-FORME DE PARTAGE DES CONNAISSANCES :

Partager des informations sur les initiatives, les politiques et les meilleures pratiques.

UNE STRUCTURE DE SURVEILLANCE :

Fournir un suivi et des rapports sur les projets et les politiques mis en œuvre dans le cadre du JVAP ainsi que dans le Plan d'Action de Marrakech.

Le Dialogue Euro-Africain sur la Migration et le Développement (Processus de Rabat) est un dialogue intergouvernemental doté d'un mandat ministériel.

UN DIALOGUE À PLUSIEURS NIVEAUX

Observateurs externes
Organisations internationales

Experts techniques externes
Société civile, organisations de la diaspora, représentants académiques, secteur privé

DIALOGUE

56 pays partenaires + 2 pays observateurs
Autorités nationales représentées par des Points Focaux

2 organisations régionales partenaires
L'Union européenne (UE) & la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)



GOVERNANCE

Le Comité de Pilotage
5 (BE, FR, etc.) + 5 (BF, Mali, etc.), ainsi que la Commission européenne (CE) et la CEDEAO

La Présidence
Tourne entre les membres africains et européens du Comité de Pilotage, mandatés pour un an



SOUTIEN

Le Secrétariat
- Mis en œuvre par ICMPD et financé par l'UE dans le cadre du projet «Soutien au Dialogue Afrique-UE sur les Migrations et la Mobilité (MMD)»



CoPil : Belgique, Burkina Faso, Espagne, France, Guinée équatoriale, Italie, Mali, Maroc, Portugal, Sénégal

Présidence Burkina Faso 2018-2019 et France 2019-2020.
Modèle de troïka (Belgique, Burkina Faso, France)

UN DIALOGUE À PLUSIEURS NIVEAUX

Les partenaires du dialogue se réunissent régulièrement au niveau politique et technique pour faire face aux défis et aux opportunités posés par la migration et la mobilité dans le respect des principes de

solidarité, de partenariat et de responsabilité partagée. En outre, le Processus de Rabat coopère et se coordonne avec d'autres processus régionaux, tels que le Processus de Khartoum.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE

CONFÉRENCES MINISTÉRIELLES

Ministers endorse the Political Declaration and a set of detailed actions on a triannual basis

RÉUNIONS DES FONCTIONNAIRES DE HAUT NIVEAU

Des représentants de haut niveau des administrations nationales et des organisations régionales débattent des objectifs politiques stratégiques et opérationnels en vue de préparer les décisions politiques et adoptent le plan de programmation du Dialogue.

RÉUNIONS THÉMATIQUES

Des experts techniques d'administrations nationales / locales et d'organisations régionales, ainsi que des observateurs externes et des experts partagent leur expertise et élaborent des recommandations techniques.

**L'un des deux
Processus régionaux
qui forment le Cadre
de La Valette**
Suivi de la mise en
œuvre du JVAP

**Coordination et
engagement avec le
Processus de
Khartoum**
Réunions et activités
communes pour favoriser
les synergies & Conclusions de Louxor

DES PARTENAIRES ACTIFS, FAÇONNANT UN DIALOGUE CONDUIT PAR LES ÉTATS



Les Points Focaux Nationaux sont des points de contact au sein des administrations nationales qui partagent leurs connaissances lors des réunions de dialogue ou identifient des experts thématiques nationaux à cet effet. Ils diffusent les résultats du dialogue au niveau national et renforcent le sentiment d'appropriation du dialogue. Le réseau de Points Focaux Nationaux contribue à ouvrir la voie à des partenariats multilatéraux et à une coopération accrue.



Le Comité de Pilotage («CoPil») est l'organe directeur stratégique du dialogue. Il établit des priorités stratégiques et prend des décisions pour faire avancer le dialogue. Selon ses Modalités opératoires, cela comprend la stimulation de la coopération entre les États participants, la préparation de décisions sur l'orientation politique du dialogue, et le suivi de la mise en œuvre des programmes de coopération pluriannuels. Pour assurer une représentation géographique équilibrée, le CoPil est composé de cinq pays africains et de cinq pays européens, ainsi que de la CE et de la CEDEAO.



La Présidence du Comité de Pilotage joue un rôle moteur dans le dialogue. Chaque membre du CoPil peut agir en tant que président pour une durée d'un an, en alternant toujours entre l'Afrique et l'Europe. Le rôle du président est de donner un nouvel élan au dialogue, de modérer les réunions politiques et d'intervenir entre des positions divergentes. La présidence du dialogue est présidée selon un modèle tripartite / Troïka combinant la présidence sortante et la présidence future.



Le Secrétariat du Processus de Rabat facilite les réunions de dialogue et soutient les pays partenaires en fournissant son expertise et ses connaissances, des informations clés et un accès aux réseaux. Il s'agit d'une entité axée sur la demande, qui accompagne les Points Focaux Nationaux, le Comité de Pilotage et son Président comme « courtier neutre » en apportant une contribution technique et politique. Le Secrétariat assure également la continuité et constitue la mémoire institutionnelle du Processus de Rabat.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES 2018 – 2020

UN DIALOGUE ENGAGÉ POUR DES ACTIONS CIBLÉES, DES RÉSULTATS ET DU SUIVI DANS UN CADRE GLOBAL

Tous les trois ou quatre ans, les partenaires révisent le cadre stratégique du Dialogue afin de s'adapter aux nouvelles réalités de la migration et de la mobilité. La cinquième Conférence Ministérielle euro-africaine sur la Migration et le Développement, qui s'est tenue le 2 mai 2018, a défini les priorités pour la période 2018-2020 dans la Déclaration et le Plan d'Action de Marrakech.

PLAN D'ACTION DE MARRAKECH: 5 DOMAINES - 10 OBJECTIFS - 23 ACTIONS

Avantages des migrations en termes de développement / Causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées

1. Maximiser l'impact positif de la migration régulière sur le développement
(+3 actions)

2. Comprendre les causes profondes de la migration irrégulière et du déplacement forcé
(+2 actions)

Migration légale et mobilité

3. Promouvoir la migration régulière et la mobilité, en particulier des jeunes et des femmes
(+3 actions)

4. Encourager la facilitation des procédures de délivrance de visas
(+2 actions)

Protection et Asile

5. Renforcer la protection des réfugiés & les personnes déplacées de force
(+2 actions)

6. Promouvoir l'intégration des réfugiés & des personnes déplacées de force dans les communautés d'accueil
(+2 actions)

Migration irrégulière, trafic de migrants et traite des êtres humains (THB)

7. Renforcer les capacités en matière de gestion des frontières et de lutte contre le trafic de migrants et la traite des êtres humains (THB).
(+3 actions)

8. Améliorer la protection des personnes victimes des trafiquants et de la traite des êtres humains (THB)
(+2 actions)

Retour, réadmission et réintégration

9. Renforcer les capacités en matière de processus d'identification & de délivrance de documents de voyage
(+2 actions)

10. Encourager le retour en toute sécurité & la réintégration durable des migrants
(+2 actions)

+ 6 priorités transversales:

- (1) Une approche fondée sur les droits de l'homme;
- (2) Les questions de genre et de protection des migrants en situation de vulnérabilité;
- (3) La lutte contre la xénophobie, le racisme et les discriminations;
- (4) Une approche régionale;
- (5) Une approche inclusive et multipartite;
- (6) Collecte, analyse et partage de données.

ACTIONS CONCRÈTES, PARTENAIRES ENGAGÉS

Le Plan d'Action de Marrakech a mis en place un mécanisme d'engagement unique : chaque pays partenaire du Processus de Rabat peut volontairement s'engager à faire des efforts particuliers pour mettre en œuvre une ou plusieurs des actions définies. Le Secrétariat soutiendra ces engagements en fonction des besoins identifiés par les pays partenaires.

Suivi du Plan d'Action Conjoint de La Valette

Le Processus de Rabat a été mandaté, au même titre que le Processus de Khartoum, pour surveiller la mise en œuvre du Plan d'Action Conjoint de La Valette (JVAP). Le Plan d'Action de Marrakech, réalisé dans le cadre du Processus de Rabat, est aligné sur les cinq domaines du JVAP afin de favoriser la cohérence et la complémentarité entre le Dialogue régional et le cadre de La Valette.

La Base de Données du Suivi et du Reporting du JVAP est opérationnelle depuis fin 2017. Elle permet la collecte structurée et automatisée de données, la cartographie et le reporting d'initiatives africaines et européennes (projets et politiques) financées bilatéralement par le biais d'organisations internationales ou d'instruments de financement institutionnels de l'UE ou de l'UA.

MÉCANISME D'ENGAGEMENT

Engagements concrets
liés aux 10 objectifs et
23 actions



Besoins
identifiés par les pays
partenaires



LE PROCESSUS DE RABAT

En savoir plus sur le Processus de Rabat, le cadre de La Valette et son Outil de suivi et de reporting

Visitez le site Web du Processus de Rabat pour rester informé des initiatives du dialogue:

www.rabat-process.org

Prendre contact

Contactez le Secrétariat du Processus de Rabat pour toute question concernant le dialogue: rabatprocess@icmpd.org

Impressum: octobre 2018

International Centre for Migration Policy Development/Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires

Rue Belliard 159

1040 Bruxelles

Belgique

Tel: +32 2 233 11 60

Fax: +32 2 231 14 30

Dans le cadre du projet

« Soutien au Dialogue Afrique-UE sur les Migrations et la Mobilité (MMD) »

Financé par l'Union européenne (UE)

Mis en œuvre par ICMPD



ICMPD

International Centre for
Migration Policy Development